

interdiction de visites grands-parents/petits-enfants

Par **germier**, le **14/11/2004** à **21:27**

les solutions ne manquent pas
rencontrer les petits enfants à la sortie de l'école
déhériter la fille

et plus surement changer d'avocat

Par **Elea**, le **14/11/2004** à **23:19**

bonsoir tout le monde!

 image not found or type unknown

je dois plancher sur un cas où des grands-parents ne peuvent plus voir leurs petits-enfants. En effet leur fille&le gendre leur interdisent de les voir&même de les avoir au téléphone. Ils ont effectué une démarche auprès d'un avocat qui pour le moment ne donne plus signe de vie. Je sais que cela concerne l'article 371-4 du Code Civil, mais existe-t-il un moyen permettant aux grands-parents de les voir en attendant un jugement?

merci beaucoup et bonne semaine à tous  wink not found or type unknown

Par **Elea**, le **18/11/2004** à **21:17**

salut merci d'avoir répondu ms la solution c'était:

*surtout ne pas essayer d'aller voir les enfants

*pour l'avocat, se plaindre au bâtonnier

voilà à+